

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



**MOTO-CLUB:** MOTO CLUB DES 3 COMMUNES

**E-MAIL:** mc3c10@gmail.com

**TÉLÉPHONE:** 06 50 44 22 33

**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Florent ALLOT

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 532

**DATE:** 30 juin 2024

**LIEU:** LE CHÊNE 10700

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Dominique CELCE	Licence :	231566
Président du Jury ou Arbitre*	Michel SOT	Licence :	022747
Membre du Jury	Mickael GABREAUX	Licence :	030572
Membre du Jury	Thierry STEVENNE	Licence :	193052
Commissaire technique responsable	Rémi DILLET	Licence :	053218
Responsable du chronométrage	Véronique DOLLAT	Licence :	340450

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
65cc	7	11	65cc 2T	25€
TROPHEE 250cc	15		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T et 4T	45€
TROPHEE 450cc	15		250CC 2T, 300cc 2T, 350 4T, 450cc 4T	45€
TROPHEE VETERANS	40		125cc 2T à 450cc 4T	45€
TROPHEE FEMININES	13/*15*		125cc 2T à 450cc 4T	45€
COURSE CLUB	13*/15*		125cc 2T et sup	130€ L'EQUIPE
MOTOS ANCIENNES	13*/15*		125cc 2T à 500cc	45€
				13*/15* : 13 ans = 125cc 2T 15 ans > 125cc 2T

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES****Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	DOCTEUR Karime AMRAME		
Nombre de secouristes .....	10	Nombre d'ambulance(s) .....	2
Hôpital le plus proche .....	TROYES 10000	Temps de trajet (en min) .....	20 minutes

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	LE CHÊNE 10700	Longueur du circuit .....	1500
Adresse .....	ROUTE DE VINETS	Largeur minimum de la piste .....	5
		Largeur de la grille .....	38
		Longueur de la ligne droite de départ .....	80
		Nombre d'OCP* .....	16
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : 54  
En manche : 45

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais : ...  
En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 30/01/2024

DUJA  
NCOU  
RT

Signature  
numérique de  
DUJANCOURT  
Date :  
2024.01.30  
09:24:10 +01'00'

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 06/02/2024  
P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST  
Maison Régionale des Sports  
13 Rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.68

**VISA DE LA FFM**

DATE: 06/03/2024  
NUMÉRO: 24/0253



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

# INTER CLUB A LE CHÊNE LE 30 JUIN 2024

Le MC3C organise, en accord avec la LMGE, l'inter club GRAND EST 2024 sur invitation. Cette épreuve nationale se déroulera le dimanche 30 juin 2024 sur le terrain de Le Chêne.

## **Article 1 : COMPOSITION DES EQUIPES**

Chaque équipe est composée de 3 pilotes, ils peuvent être titulaires d'une licence NJ3C, NCO, MAT, NPH, LJA.

Groupe A : 1 pilote 125 2t obligatoire

Groupe B : 1 pilote MX2 (125 2t, 250 4t, 250 2t)

Groupe C : 1 pilote OPEN (de 125 2t à 450 4t)

## **Article 2 : INSCRIPTIONS DES EQUIPES**

Chaque club de la LMGE peut inscrire une équipe, soit par le président de l'association ou tout autre membre de l'association avec l'accord du président du club. Un délégué par équipe sera nommé et lui seul pourra intervenir auprès des officiels le jour de l'épreuve. Le montant du droit d'inscription est fixé à 130€ par équipe. Des équipes supplémentaires pourront être engagées par le même club à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024, s'il reste des places disponibles.

1<sup>er</sup> avril : ouverture des engagements

1<sup>er</sup> juin : ouverture des engagements des équipes supplémentaires

22 juin : clôture des inscriptions

Chaque engagement devra être accompagné du règlement.

Adresse : mc3c 4 rue d'Arcis 10240 CHAUDREY

Le club organisateur se réserve le droit de refuser une équipe.

## **Article 3 : NOMBRE D'EQUIPES**

Le nombre maximal d'équipes est fixé à 37.

## **Article 4 : QUALIFICATION**

Les 22 meilleures équipes aux essais chronométrés seront qualifiées pour les manches. Les équipes non qualifiées participeront à 2 manches pour les non qualifiés.

#### **Article 5 : DEROULEMENT DES ESSAIS ET COURSES**

- 1 Essai libre de 12 minutes
- 1 Essai chronométré de 15 minutes

Les manches des qualifiés se dérouleront en 20 minutes et un tour.

Manche 1 : pilote 125 cm3 et pilote OPEN

Manche 2 : pilote 125 cm3 et pilote MX2

Manche 3 : pilote OPEN et pilote MX2

Les manches pour les non qualifiés : 2 x 10 minutes et un tour.

#### **Article 6 : CLASSIFICATION ENTREE EN GRILLE**

La classification sera faite au cumul des 3 temps chronométrés des 3 pilotes de l'équipe.

#### **Article 7 : CLASSEMENT GENERAL**

L'équipe qui possèdera le plus petit nombre de points (place) au cumul des 5 meilleurs résultats, remportera l'inter club 2024. En cas d'égalité, le résultat de la dernière manche prévaut.

#### **Article 8 : PRIX**

Les 7 premières équipes de l'inter club recevront les prix suivants.

1<sup>er</sup> : 300€ 2<sup>ème</sup> : 210€ 3<sup>ème</sup> : 150€ 4<sup>ème</sup> : 120€ 5<sup>ème</sup> : 90€ 6<sup>ème</sup> : 60€ 7<sup>ème</sup> : 30€

Les 3 premières équipes des manches des non qualifiés recevront une coupe.

#### **Article 9 : MODIFICATION**

Les articles 5 et 8 peuvent être modifier suivant le nombre d'équipe inscrite.